

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2022

PRESENTS : COLOMER Patrick, DORMOY David, FILIATRE Daniel, FOURNOT Philippe, GROS Jean-Gérard, MINARY Guy, PATTINGRE Alain, PILOSEL Paul, PRUDENT Sonia, SCOARNEC Carine, VADROT Pascal.

ABSENTS EXCUSES : DUBOIS Evelyne donne pouvoir à PILOSEL Paul ; GUIGON Delphine ; CUENIN Tiphaine.

SECRETAIRE DE SEANCE : FILIATRE Daniel

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal l'autorisation d'ajouter 2 nouveaux points. Accord à l'unanimité.

1- COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Le compte administratif 2021 présente les résultats suivants :

Dépenses de Fonctionnement :	466 995.99	Dépenses d'Investissement :	104 986.40
Recettes de Fonctionnement :	539 586.61	Recettes d'Investissement :	82 618.35
Excédent de fonctionnement :	72 590.62		
Déficit d'investissement	22 368.05		
Résultat de clôture :	50 222.57		

Monsieur le Maire quitte l'assemblée délibérative, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte administratif 2021.

2- COMPTE DE GESTION 2021

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion présenté par Monsieur le Receveur Municipal concordant avec le Compte Administratif de la commune.

3- AFFECTATION DU RESULTAT 2021

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit :
22 368.05 au compte 1068 (recettes d'investissement)
50 222.57 au compte 002 (recettes de fonctionnement)

4- VOTE DES TAXES

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de maintenir les taux communaux 2021 pour l'année 2022 comme suit :

Taxe sur le Foncier non bâti : 31.04 %

Taxe sur le Foncier bâti : 41.85 %

5- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Après présentation et discussions, le budget primitif 2022 est adopté comme suit à l'unanimité :

FONCTIONNEMENT : 563 468 €

INVESTISSEMENT : 310 433 €

Les principaux investissements :

Extension cimetièrre : clôture parking, allées

Modernisation de Eclairage public

Réfection terrain de pétanque

Aménagement sécurité voirie rue des Condamines

Divers : fossés, signalétique

Mairie : accessibilité PMR

Aménagement extérieur local technique

Travaux groupe scolaire : sanitaire, volets

Etude revitalisation du bourg /PLU

6- FONGIBILITE DES CREDITS M57

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de davantage de souplesse budgétaire puisqu'elle offre la possibilité au Conseil Municipal de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections. Un tableau retraçant ces mouvements serait alors présenté au conseil municipal le plus proche, dans les mêmes conditions que les décisions prises par le Maire en vertu de l'article L-2122-22 du CGCT. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

7- CONVENTION DE MISE A DISPOSITION COMMUNE DE COURLANS/ACCA

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'ACCA de Courlans avait son siège dans l'ancien local technique. A l'achat du nouveau bâtiment, il était convenu que l'ACCA de Courlans bénéficierait des mêmes conditions. Une convention a été rédigée afin de bien déterminer les droits et devoirs de chacun. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la convention et autorise Monsieur le Maire à la signer et tous documents relatifs à celle-ci.

8- CREATION D'UNE COMMISSION P.L.U. / REVITALISATION D'UN CENTRE BOURG

Afin de travailler sur l'élaboration du P.L.U. et sur le dossier de revitalisation d'un centre bourg, il est nécessaire de constituer une commission au sein du Conseil Municipal.

Sont présentés : A. PATTINGRE – P. FOURNOT – JG GROS – P. COLOMER – P. VADROT – D. DORMOY – D. FILIATRE.

Le Conseil Municipal sera informé et associé aux diverses orientations et décisions.

9- CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES - FOURNITURES ADMINISTRATIVES

Soucieux de partager l'objectif commun de recherche d'efficacité et d'un meilleur effet volume, un mouvement de coopération s'est amorcé entre les communes de CHILLY LE VIGNOBLE, CONDAMINE; COURLANS, COURLAOUX, FREBUANS et TRENAL. Les membres du groupement de commandes confirment leur souhait de se regrouper pour mutualiser l'achat des fournitures administratives. Le coordonnateur du groupement de commandes ayant la qualité de pouvoir adjudicateur est la commune de COURLAOUX. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la convention et autorise Monsieur le Maire à la signer et tous documents relatifs à celle-ci.

10- AFFAIRES EN COURS – QUESTIONS DIVERSES

Stationnement de véhicules sur le parking de la Mairie : après constat de gendarmerie, l'évacuation sera prochainement réalisée par le Garage DUMONT, entreprise agréée par la Préfecture

Affaires LAPRAY : rendu de jugement le 05/04/2022

SCOLAIRES : 2 classes partent en classe de mer à QUIBERON le 10/04/2022

Nouvel acquéreur « ancien bâtiment BEJEAN » : un RDV sera prochainement organisé

RD 678 : les abords (direction Lons) ont été nettoyés

RD 678 : un courrier a été envoyé à tous les riverains de la RD 678 du carrefour au pont (direction Courlaoux) pour stationnement gênant sur les trottoirs

SICTOM : des composteurs sont à la disposition des usagers au SICTOM

Le secrétaire de séance,
Daniel FILIATRE



Le Maire,
Alain PATTINGRE

